

# **Avis d'appel à candidature relatif à l'organisation d'un marché de Noël sur la commune de Meaux.**

## **1. Objet de l'avis d'appel à candidature**

**Vu** l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en application le 1er juillet 2017, qui introduit dans le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) les articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4. Ces nouvelles dispositions soumettent la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

La Ville de Meaux souhaite organiser du vendredi 13 décembre 2024 au dimanche 15 décembre 2024, un marché de Noël sur la voie intitulée place Charles de Gaulle ainsi qu'à l'intérieur de la Cité Episcopale, tous les jours, de 10h00 à 19h00 sauf le samedi 14 décembre une nocturne jusqu'à 21h00.

## **2. Désignation et modalités d'occupation du domaine public**

La Ville de Meaux met à disposition pour l'organisation d'un marché de Noël, sur la voie intitulée place Charles de Gaulle et à l'intérieur de la Cité Episcopale, située à Meaux, des chalets ainsi que des tentes.

L'arrêté municipal en vigueur N° 2023-1083 en date du 19 décembre 2023, fixe les tarifs annuels de redevance d'occupation du domaine public, applicables aux chalets et tentes

## **3. Composition du marché de Noël**

Les dimensions des chalets et tentes sont :

- 13 chalets long 4 m x larg 2.2 m x Haut 3,40 ml
- 6 chalets long 2m x larg 2.5 m x Haut 3,40 ml
- + des tentes 3X3m ou 8x3m

## **4. Composition du dossier**

Chaque candidat devra remettre un dossier de candidature comportant :

- Le dossier exposant joint dûment complété,
- L'offre de stand proposée :
  - Articles originaux, authentiques ou de qualité.
  - Produits alimentaires à consommer sur place ou à emporter.
- Des photos du stand,
- L'ensemble des justificatifs inhérents à son activité :

- Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou lorsqu'il est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne, d'un titre équivalent lui conférant ou lui reconnaissant la qualité de commerçant,
- Les documents d'assurance
- Licence débit de boisson
- Un Kbis

**En l'absence de ces indications, la candidature sera considérée comme non recevable.**

## **5. Critères de sélection**

Le marché de Noël est réservé à la création artisanale ainsi qu'aux métiers de bouche et toute autre activité en lien avec les fêtes de fin d'année.

Il est ouvert aux commerçants de la Ville, aux artisans, créateurs, artistes indépendant et producteurs.

Les critères de sélection des commerçants du marché de Noël sont les suivants :

- Qualité, variété et originalité des produits proposés - 60 points
  - Authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu
  - Produits artisanaux et/ou en adéquation avec l'esprit de Noël
- Intégration dans l'environnement, aspect festif du périmètre de vente - 40 points
  - ✓ Présentation soignée, festive et de qualité
  - ✓ Décoration du stand dans un cadre esthétique propre à l'esprit des fêtes de fin d'année

## **6. Consultation et retrait du cahier des charges**

Le cahier des charges correspondant à l'appel à candidature relatif à l'organisation de du Marché de Noël situé sur la commune de Meaux peut être consulté et retiré UNIQUEMENT sur rendez-vous au 01 83 69 05 00 jusqu'au mercredi 31 juillet 2024.

## **7. Délai du dépôt des candidatures**

Les dossiers de candidatures devront être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception **le vendredi 2 août 2024 avant 12h**, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire, Ville de Meaux - Direction de l'Action Economique, de l'Attractivité et de l'Emploi - BP 227- 77107 Meaux cedex ou déposé contre décharge au service commerce de la Maison de l'Economie et de l'Emploi, sise 12 boulevard Jean Rose.